

**RAPPORT SUR LE DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2020-2022**



DOB 2020-2022

AVANT-PROPOS

L'article 84-2 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 dispose que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat a lieu au Congrès sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. En vertu de l'article 209-5 de cette même loi, ce débat (DOB) doit s'appuyer sur un rapport qui présente notamment une analyse des évolutions économiques et la stratégie budgétaire prévue ainsi qu'une évaluation à moyen terme des ressources de la Nouvelle-Calédonie et de ses charges réparties par grands postes de dépenses.

Depuis quelques années, la volonté de la collectivité est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour conserver une possibilité d'investir et donc de stimuler la croissance par l'investissement public. La capacité d'autofinancement de la collectivité étant toutefois restée faible, seuls le recours à l'emprunt et à des ponctions opérées sur les réserves de certains établissements publics ont pu maintenir ce niveau d'investissement à environ 8 milliards FCFP par an. Depuis cette année, l'épuisement des ressources des établissements publics et le taux d'endettement très important de la collectivité rendent nécessaire des efforts inédits.

Ce document s'attache en première partie à décrire le contexte macro-économique dans lequel s'inscrit le budget primitif 2020. Il affiche ensuite les orientations retenues puis décrit de manière plus spécifique l'état des finances sociales.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE	4
1-1 Le contexte économique mondial.....	4
1-2 Le contexte économique en Nouvelle-Calédonie.....	5
PARTIE 2 : LE BUDGET DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	7
2-1 L'évolution des recettes fiscales	7
2-2 La situation financière de la collectivité à fin 2019	9
2-3 La nécessaire poursuite de l'assainissement des finances publiques	13
2-4 De nouveaux défis à relever	15
2-5 Les perspectives 2020-2022.....	16
PARTIE 3 : PLAN DE SOUTIEN A LA CROISSANCE ET PROSPECTIVES PAR THEMATIQUES.....	20
3-1 Un plan de soutien à la croissance	20
3-2 Les perspectives 2020 par secteurs	21

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1-1 Le contexte économique mondial

Durant l'année 2019, les différentes tensions sur les marchés ont amené les analystes du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale à revoir à la baisse les prévisions de croissance pour l'année 2019 et 2020 : entre 2,5 et 3,5% (source : Banque Mondiale, juin 2019 ; FMI, juillet 2019). Cette prévision de croissance est mondiale : les pays émergents ont des taux de croissance plus élevés, tandis que les pays industrialisés ont une croissance plus faible. Ainsi, pour 2020, les analystes s'attendent à un taux de croissance de la zone euro autour de 1,8%, tandis que la Chine pourrait avoir une croissance autour de 6%.

Les tensions internationales (entre les Etats-Unis et la Chine, sur le marché du pétrole avec la situation dans le Golf etc.) ont conduit la FED (banque centrale américaine) à baisser ses taux parce qu'elle s'attend à des turbulences économiques. Une amélioration est cependant possible pour l'année 2020 (source : Banque Mondiale).

A l'échelle de la région Asie-Pacifique, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la Banque Mondiale prévoit les perspectives économiques de croissance supérieure à la moyenne mondiale dans la mesure où de nombreux pays sont émergents et continuent leur « rattrapage » économique :

Prévisions Asie de l'Est et du Pacifique

Croissance réelle du PIB au prix du marché en pourcentage, sauf indication contraire

Source : Banque Mondiale

	2016	2017	2018e	2019f	2020f	2021f		
Cambodge	7,0	7,0	7,5	7,0	6,9	6,8		
Chine	6,7	6,8	6,6	6,2	6,1	6,0		
Fiji	0,7	3,0	3,2	3,4	3,3	3,3		
Indonésie	5,0	5,1	5,2	5,2	5,3	5,3		
Lao PDR	7,0	6,9	6,5	6,6	6,7	6,6		
Malaisie	4,2	5,9	4,7	4,6	4,6	4,6		
Mongolie	1,4	5,4	6,9	7,2	6,9	6,2		
Myanmar	5,9	6,8	6,2	6,5	6,6	6,8		
Papouasie Nouvelle-Guinée	4,1	2,3	-	0,3	5,6	3,1	3,5	
Philippines	6,9	6,7	6,2	6,4	6,5	6,5		
Iles Salomon	3,3	3,0	3,5	2,9	2,8	2,7		
Thaïlande	3,4	4,0	4,1	3,5	3,6	3,7		
Timor-Leste	5,1	-	3,5	-	0,7	3,9	4,6	5,0
Vietnam	6,2	6,8	7,1	6,6	6,5	6,5		

L'Australie et la Nouvelle-Zélande étant des pays industrialisés, leur taux de croissance attendu pour 2020 est plus faible (entre 2 et 3 %).

Le marché du nickel se redresse depuis le début de l'année. Au 3^{ème} trimestre 2019, les cours variaient entre 15 000 et 17 000 dollars la tonne. Avec le développement des batteries électriques et le *ban* en Indonésie (interdiction d'exportation de Nickel), il est probable que ce redressement des cours se maintienne.

Prix du nickel (\$/t) depuis 2009

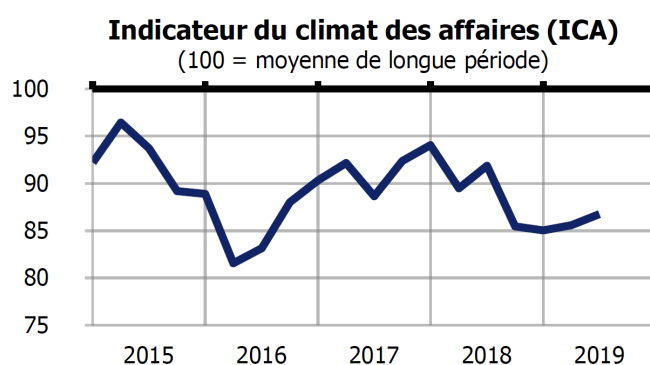


Source : Banque Mondiale

Cependant, il convient de garder à l'esprit, comme le montre le graphique précédent, que les cours du nickel sont globalement cycliques. Un retournement de conjoncture est toujours possible.

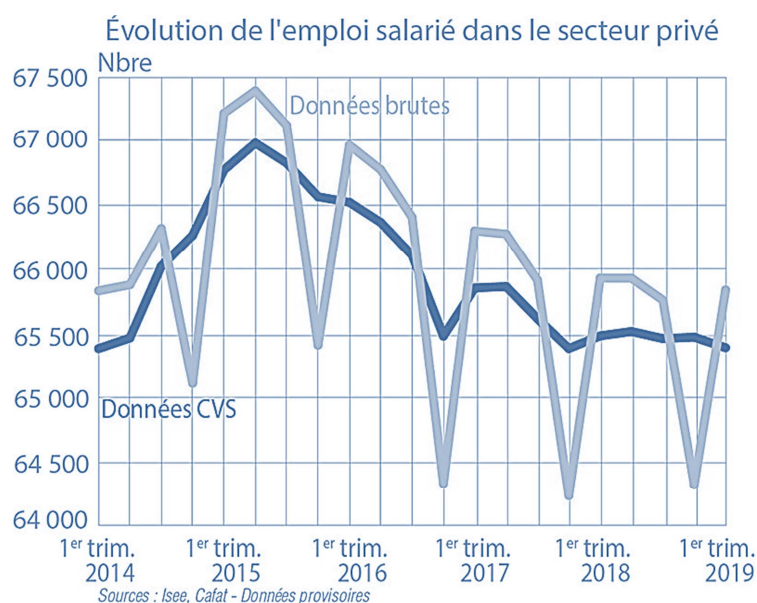
1-2 Le contexte économique en Nouvelle-Calédonie

A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, les rapports de l'Institut de la statistique et des Etudes Economiques (ISEE) et l'Institut d'Emission Outre-Mer (IEOM) présentent une situation économique calédonienne « à marée basse » : les différents indicateurs montrent un contexte général plutôt morose. L'indicateur du climat des affaires est bas (voir le graphique de l'IEOM, septembre 2019, ci-dessous).



Source : Enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEOM

Concernant l'emploi, la note de conjoncture de l'ISEE indique que « l'heure de la reprise n'a pas encore sonné dans le secteur privé » (ISEE, août 2019) : au premier trimestre 2019, l'emploi stagne dans le privé, ce que montre le graphique ci-dessous.



Le pouvoir d'achat reste bridé par les revenus. Si le Salaire Minimum Garanti (SMG) a été revalorisé de 0,8 % en 2018 il est en baisse par rapport à 2017 (+1,2 %). Les autres revenus ont peu augmenté. En outre, la consommation des ménages (+0,8 % en volume) reste inférieure à l'augmentation de la population (environ 2 % par an). La consommation des ménages ne contribue au final qu'à hauteur de 0,5 points à la croissance.

Enfin, le taux d'investissement se stabilise à un niveau élevé (3,3 %). La transition énergétique a favorisé les importations de ce secteur notamment.

Dans ce contexte, les différentes interventions durant le séminaire de préparation du DOB du 26 juillet ont montré :

- Une inquiétude forte des acteurs économiques ;
- Une description plus mesurée et orientée plutôt vers une stagnation de l'économie (hors nickel) de la part des instituts (IEOM, ISEE) ;
- Une inquiétude très forte pour ce qui concerne les comptes sociaux (DASS, ASSNC, CAFAT, CHT), dont les problèmes de trésorerie se cumulent depuis plusieurs années.

Compte tenu de ce qui a été présenté par les analystes (IEOM et ISEE), il semblerait que la Nouvelle-Calédonie s'oriente vers une stagnation de son économie hors nickel, avec une possible embellie du nickel mais dont l'impact sur la fiscalité resterait négligeable. L'ISEE a estimé la croissance du PIB à 0,6 % pour 2018.

L'évolution du PIB global ne reflètera pas de manière équivalente la véritable situation des différents secteurs d'activités :

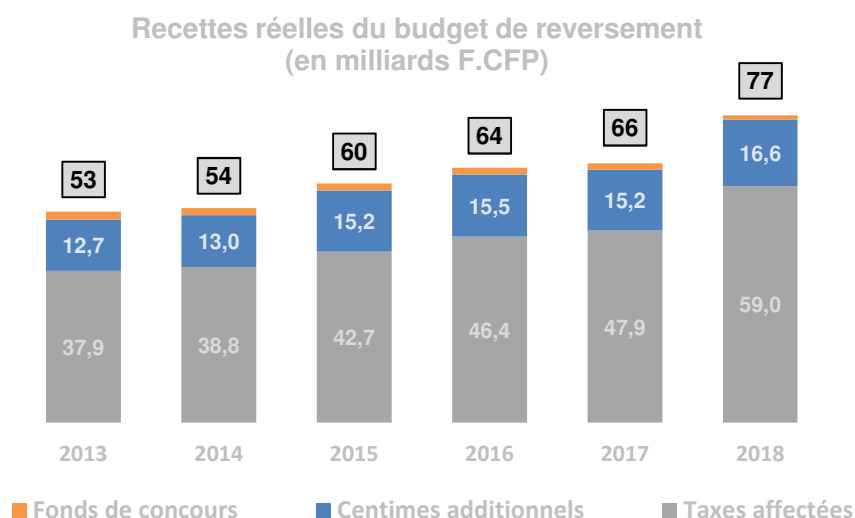
- Le secteur du nickel a des fondamentaux qui sont au vert (IEOM, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) et pourrait connaître une embellie (exportations de minerai de la SLN notamment) ;
- Le service des douanes indique un maintien des rendements de leurs taxes ;
- Les banques connaissent un ralentissement de leurs encours, mais leur résultats restent satisfaisants (IEOM) ;
- Certains investissements publics sont confirmés (pont de Dumbéa, Plaine des Gaïacs, dans le cadre des contrats de développements, l'extension du musée, la mise à 2x2 voies de la RT1), mais d'autres sont en deçà du niveau espéré ;
- Aucune augmentation des effectifs n'est prévue dans le secteur public ;
- Concernant l'industrie, le commerce et le BTP : les acteurs décrivent une situation actuelle difficile et qui ne leur permet de faire de projections pour l'avenir.

Comme l'ont indiqué l'IEOM et la DIMENC, les indicateurs du secteur nickel sembleraient s'améliorer. Néanmoins cela ne se traduirait pas de manière immédiate par une amélioration concrète des résultats des entreprises calédoniennes du secteur, d'autant que les exportations de nickel sont en baisse en 2019. Par contre, l'IEOM a soulevé que l'indicateur du climat des affaires (ICA) est fortement corrélé aux prix du nickel. Ainsi une amélioration des cours du nickel, contribuerait à rétablir un climat de confiance chez les acteurs économiques.

PARTIE 2 : LE BUDGET DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

2-1 L'évolution des recettes fiscales

Les recettes fiscales du budget de reversement



Entre 2013 et 2018, les recettes réelles titrées du budget de reversement sont passées de 53 milliards à 77 milliards F.CFP. Cette augmentation est le fruit de plusieurs évolutions apportées à la fiscalité calédonienne: tout d'abord, à partir de 2014, par la création de la contribution calédonienne de solidarité (CCS) puis en 2015 avec le transfert du produit de la taxe sur les jeux vers la province Sud.

Les années suivantes, la situation économique de la Nouvelle-Calédonie et l'évolution du marché immobilier ont permis l'accroissement des centimes additionnels des droits d'enregistrements de 24%, de la contribution foncière de 28% ainsi que les taxes affectées telles que la TSS pour 7%. La modification des textes fiscaux ou l'augmentation de taux ont permis à certaines taxes affectées de s'accroître telles que la TAT3S pour 86%, la taxe sur les assurances pour 36%, la taxe de soutien aux productions agricoles pour 95%.

En 2018, les recettes titrées sur le budget de reversement augmentent de 12 milliards F.CFP par rapport à 2017. Cette progression importante s'explique notamment par le rendement de la TGC « marche à blanc » ainsi que par la TSS qui affiche un meilleur rendement qu'attendu puisqu'elle a continué à être recouvrée après son désarmement (notamment 2 milliards F.CFP de TSS forfaitaire habituellement payée au premier trimestre de l'année suivante et 1,5 milliards F.CFP de redressements fiscaux).

Les recettes fiscales du budget de répartition



Le budget de répartition est principalement alimenté par des impôts directs tels que l'impôt sur les sociétés à 30% (IS30), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM),...

Les impôts indirects concernent plus spécifiquement les taxes douanières (TGI, TBI, ..., auxquelles se substitue aujourd'hui la TGC), les droits de douanes, ainsi que les droits d'enregistrement.

De façon globale, le budget de répartition est orienté à la baisse depuis 2012.

Le ralentissement de l'économie a impacté le niveau de recettes, au même titre que le transfert de certains impôts et taxes vers le budget de reversement ainsi que certaines mesures fiscales prises en faveur de l'économie et du pouvoir d'achat des ménages. Des diminutions d'impôts ont ainsi été constatées sur l'IS30 (35 milliards F.CFP brut en 2014, 27 milliards F.CFP bruts en 2018) et l'IRPP dont le rendement était de 21 milliards bruts en 2018 (titres), contre 24 milliards en 2007. Sur l'IRPP en particulier, le rendement diminue mais les revenus imposables augmentent (+1% par an).

La TGC, un rendement revu à la baisse en 2019...

Si le rendement de la fiscalité « constante », hors TGC, est conforme aux prévisions du budget primitif 2019, en revanche, les recettes nettes de la TGC sont inférieures aux estimations inscrites dans le budget primitif (la prévision de 51,7 milliards F.CFP nets doit être réduite de 7,8 milliards F.CFP) ce qui impacte mécaniquement les trois budgets (reversement, répartition et propre) de la Nouvelle-Calédonie. Au budget supplémentaire 2019, les recettes nettes de TGC sur l'année ont ainsi été revues à 45,9 milliards F.CFP.

Cet écart par rapport aux prévisions est dû notamment à la baisse de la consommation (alcool et véhicules notamment), aux modifications des taux (baisse des taux dans l'alimentaire, l'hôtellerie à taux réduit, l'alcool servi dans les restaurants, les pièces automobiles, les pneus, les livres, la presse...). Le basculement au taux plein a en outre révélé des biais tels que la sous-utilisation des dispositifs d'exonération pendant la marche à blanc (mines, défiscalisation, agriculture), les entreprises ont également optimisé leurs déclarations de TGC en gonflant par exemple les travaux immobiliers, ou encore via l'importation massive de biens de la part des loueurs.

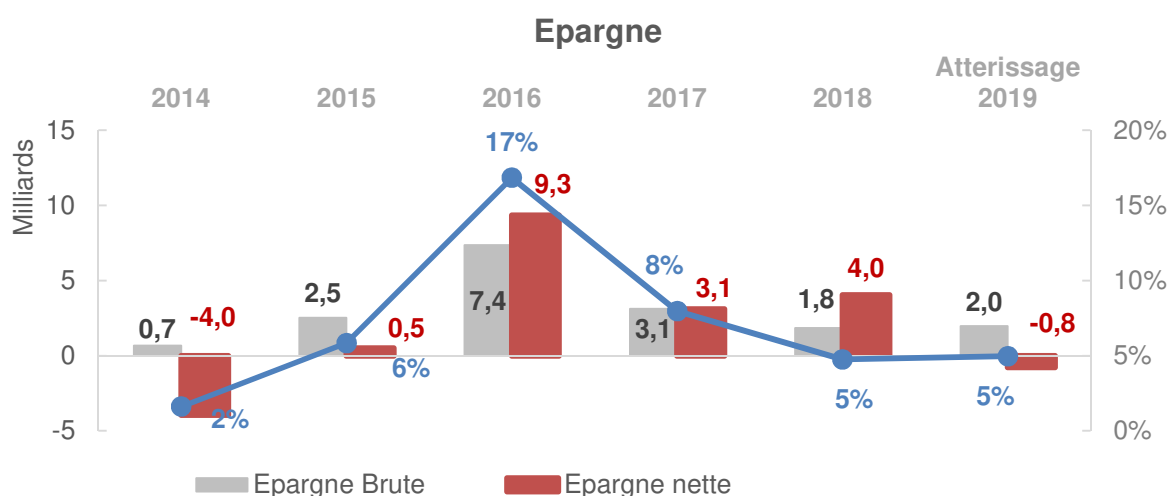
2-2 La situation financière de la collectivité à fin 2019

Les indicateurs financiers de la collectivité se sont considérablement dégradés, comme le montre le tableau ci-dessous. Des prélèvements importants opérés sur certains établissements publics (OPT et PANC) ont pu combler pendant quelques années le déficit structurel des finances de la collectivité, mais il a suffi d'une année sans cette perfusion (2019), pour que le fonds de roulement soit presque totalement épuisé. La collectivité consomme quasiment toutes ses ressources pour son fonctionnement courant, ne pouvant investir que quand elle est aidée par l'Etat ou par l'Union Européenne dans le cadre de co-financements, ou quand elle emprunte. Ce dernier moyen a lui-même atteint ses limites : son principal bailleur de fonds (l'AFD) place désormais la Nouvelle-Calédonie en observation et l'a enjoint de s'engager sur une trajectoire vertueuse, condition suspensive au décaissement des prochains prêts.

Indicateurs financiers de la Nouvelle-Calédonie	Prévision au 31/12/2019	Limites prudentielles
Taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement), cf détail graphique ci-dessous	5%	15% minimum
Niveau d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement), cf détail graphique ci-dessous	91,2%	90% maximum
Niveau d'endettement consolidé (encours de la dette propre et de la dette garantie / recettes réelles de fonctionnement)	136%	145% maximum
Capacité de désendettement (dette / épargne brute)	18 ans	7 ans maximum
Fonds de roulement	1 jour	30 jours minimum

L'épargne brute

L'épargne brute permet de mesurer la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement et rembourser ses emprunts. Il s'agit donc de la part des ressources propres (en grande partie constituées de recettes fiscales) qui restent disponibles une fois les dépenses de fonctionnement financées (dépenses de personnel, interventions, intérêts d'emprunts, charges courantes, etc.).

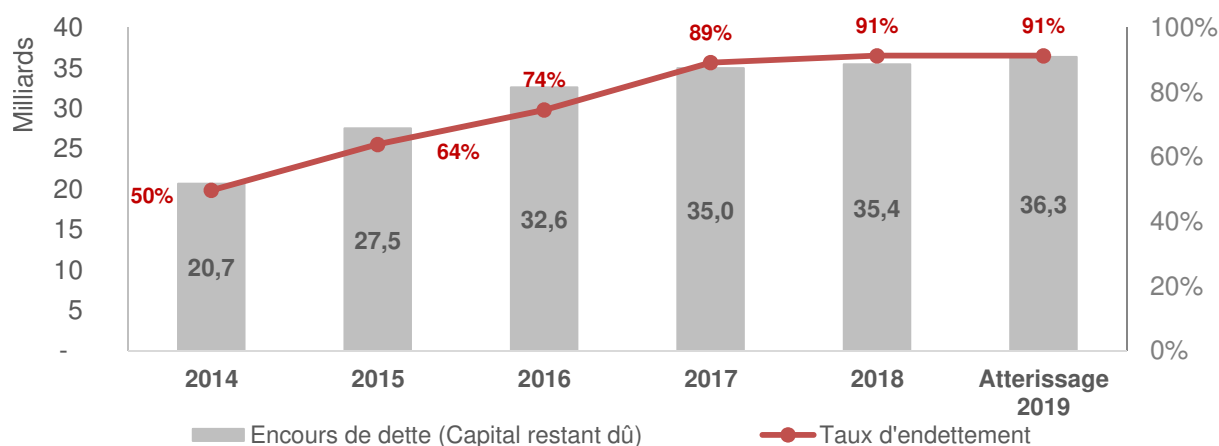


Comme le montre le graphique ci-dessus, l'épargne brute (retraitée des recettes exceptionnelles et financières) est en diminution constante depuis 2016 suite, notamment, à la baisse de la dotation de la Nouvelle-Calédonie sur l'assiette de répartition qui a diminué de 16% entre 2016 et 2018. Cette évolution suit celle des recettes fiscales de répartition également en baisse sur la période. La collectivité est également impactée par l'effet cliquet, mécanisme par lequel elle absorbe une partie de la baisse de la fiscalité en lieu et place des communes.

On notera néanmoins, que des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été engagés (-17% entre 2014 et 2018), traduisant une véritable politique de rigueur budgétaire entamée dès 2015.

Revenir à une meilleure santé financière consistera à faire remonter le taux d'épargne à un niveau plus élevé (15%, seuil recommandé par l'AFD), pour être en mesure d'investir à partir de ressources propres pérennes.

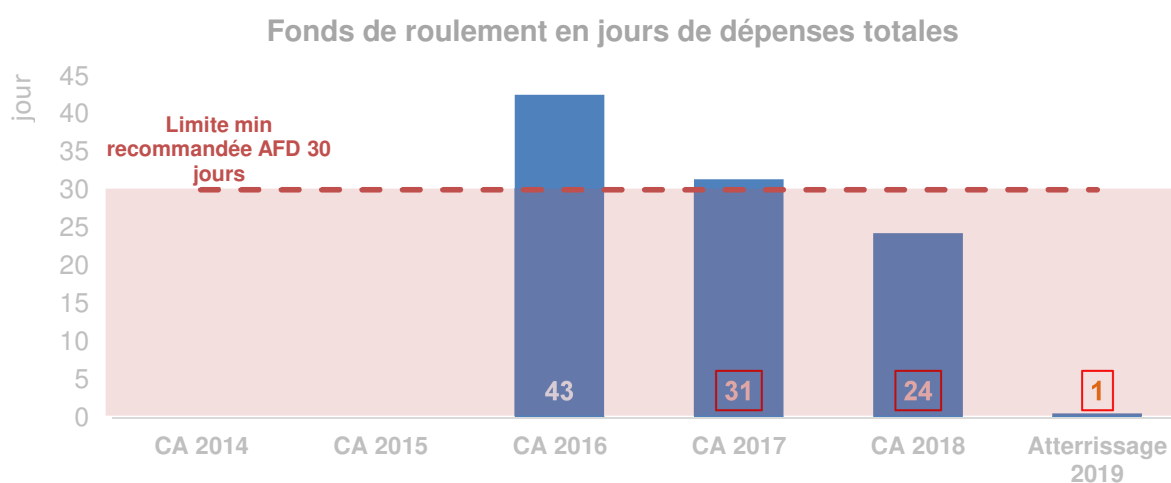
Le taux d'endettement



L'encours de dette de la collectivité s'élevait ainsi à 36 milliards F.CFP à fin 2019. Il a augmenté de 16 milliards F.CFP par rapport à 2014 (+76%). Cette hausse de l'emprunt est corrélée au renforcement de la politique d'investissement du territoire (rénovation des lycées et collèges, Médipôle...).

Comme vu supra, le niveau d'endettement propre de la collectivité s'élevait à 91 % en 2018 (contre 50% en 2014, soit + 41 points entre 2014 et 2018) pour **un seuil d'alerte fixé à 90% par nos bailleurs de fonds. On estime atteindre les 91% à fin 2019, soit la limite du niveau d'endettement soutenable dans de bonnes conditions** ; il devient donc difficile pour la Nouvelle-Calédonie de s'endetter davantage. **En 2018 et 2019, la collectivité s'est efforcée de réduire son recours à la dette à chaque budget supplémentaire.**

Le fonds de roulement



En 2016, le fonds de roulement est remonté à 6 milliards suite aux opérations de couverture du déficit ancien apparu lors de la scission avec le budget de répartition. Les opérations en

recettes ont été réalisées en 2016 mais les dépenses sont intervenues lors de l'affectation des résultats en 2017.

Néanmoins, les années suivantes, la collectivité a puisé dans ses réserves (794 millions en 2017, 1,2 milliards F.CFP en 2018, et 5,1 milliards F.CFP en 2019) afin de financer ses dépenses d'investissement et des reports de dépenses importants et répétitifs (4,1 milliards F.CFP en 2017, 1,7 milliards en 2018 et 1,7 milliards F.CFP en 2019).

Les résultats annuels dégagés n'ont pas pu combler ces ponctions, le fonds de roulement de la collectivité serait ainsi quasi-épuisé à la clôture 2019. Il ne sera donc plus possible pour la Nouvelle-Calédonie de puiser dans ses réserves en 2020, la question du financement de ses restes à réaliser 2019 se posera également.

Il faut rappeler que dégager et maintenir un fonds de roulement raisonnable est vital pour le bon fonctionnement de toute collectivité, il permet d'assurer des délais de paiement convenables. **La détérioration du fonds de roulement est également liée à celle de la trésorerie** qui s'est fortement dégradée ces 2 dernières années. A titre d'information, **au 10 octobre 2019, la collectivité avait 17,3 milliards F.CFP de mandats en attente de paiement pour seulement 1,7 milliards F.CFP en trésorerie.**

Prévision de l'exercice 2019

Au 31 décembre de l'année, la section de fonctionnement devrait être déficitaire de 653 millions F.CFP, quant à la section d'investissement, celle-ci devrait afficher un bénéfice de 2,576 milliards F.CFP. Cela conduirait à un résultat de gestion total positif de 1,923 milliards F.CFP, entraînant une diminution conséquente du fonds de roulement à environ 83 millions F.CFP. Ce niveau laisserait donc peu de marges de manœuvre à la Nouvelle-Calédonie en 2020 pour financer ses restes à réaliser 2019 et d'éventuelles inscriptions nouvelles au budget supplémentaire 2020.

	Budget 2019	Atterrissage
Recettes réelles de fonctionnement totales	41 309 020	40 611 752
Depenses réelles de fonctionnement totales	39 120 711	38 715 095
Recettes réelles d'investissement totales	4 909 293	4 504 505
Depenses réelles d'investissement totales	10 467 946	9 688 351
Solde mouvements d'ordre de fonctionnement	-2 188 309	-2 549 865
Solde mouvements d'ordre d'investissement	5 558 652	7 760 030
Résultat de fonctionnement	0	-653 207
Résultat d'investissement	0	2 576 185
Résultat de l'exercice	0	1 922 977
Fonds de roulement fin d'exercice (Résultat cumulé)	3 270 208	83 155
Dont FDR Fonctionnement	7 417 764	1 654 527
Dont FDR Investissement	-4 147 556	-1 571 372

Des réformes de grande ampleur sont donc nécessaires pour adapter le budget de la Nouvelle-Calédonie à ces projets, soit, par une rationalisation de ses dépenses, soit, par une

augmentation conséquente de ses recettes, qui reposent en très grande partie sur la réforme de la fiscalité locale existante.

2-3 La nécessaire poursuite de l'assainissement des finances publiques

Fort de ce constat, la maîtrise des dépenses publiques de la Nouvelle-Calédonie apparaît plus que jamais nécessaire pour redresser les comptes de la collectivité et poursuivre l'assainissement des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie au regard des ratios financiers préconisés par ses bailleurs de fonds.

Au regard des recettes fiscales, prévues à la baisse de 6 % et du faible recours à l'emprunt possible de seulement 1,7 milliards F.CFP , les marges de manœuvre sont quasiment inexistantes. Sans pouvoir encore dégager des marges de manœuvre, il convient d'améliorer les ratios financiers actuels tels le fonds de roulement (inférieur à 10 jours), le taux d'épargne brute de seulement 5 %, la trésorerie exsangue et le niveau d'endettement important de 90 % en dette propre.

Les prévisions d'équilibre général 2020 se présenteraient de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	BP 2020
Dépenses	40 013 172 172
Recettes	40 013 172 172
INVESTISSEMENT	
Dépenses	14 656 692 948
Recettes	14 656 696 948

Aussi, l'élaboration du budget pour 2020 reposera donc sur les axes suivants :

Un niveau de fonctionnement contenu à hauteur de 40 milliards

Les finances publiques sont toujours de plus en plus contraintes du fait du régime de croissance ralentie depuis 6 ans pour laquelle on peut espérer prudemment une croissance de 1 %. La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste toujours une priorité car elle est le seul moyen de dégager des marges de manœuvre pour maintenir un niveau d'investissement suffisant.

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement **les plus significatives** seraient les suivantes :

	Réalisé 2018	BP 2019	Budget 2019	BP prépa 2020	Variation CA 18/ 20
Dépenses de Fonctionnement	37 804 803 367	38 294 104 044	39 120 711 164	35 757 418 355	-5,42%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 070 994 519	8 183 316 554	8 553 137 665	7 545 247 138	-6,51%
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 773 910 411	16 590 130 537	16 243 548 372	15 561 922 415	-1,34%
INTERVENTIONS	12 670 958 674	12 021 328 107	12 927 213 284	11 316 502 080	-10,69%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	233 905 801	270 713 846	272 989 262	257 182 402	9,95%
CHARGES FINANCIERES	803 970 752	754 650 000	832 094 917	856 500 000	6,53%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	251 063 210	473 965 000	291 727 664	220 064 320	-12,35%

Les dépenses d'intervention subiront une baisse notable. L'examen détaillé des demandes de subventions récurrentes chaque année permettra d'en réduire le volume. Pour réduire les financements croisés en matière de subventionnement, il pourrait être envisagé un examen concerté des demandes en lien avec d'autres collectivités (provinces, communes).

Pour autant la recherche de recettes nouvelles reste également un objectif primordial affiché dans le cadre de la préparation de ce budget 2020.

Pour cela, le gouvernement s'attache à optimiser ses recettes. Ce budget 2020 mettra d'abord l'accent sur la révision de la politique tarifaire inchangée depuis de nombreuses années.

Il prévoit ensuite la révision, par modification des textes en vigueur, des modalités d'affectation de fonds de concours et des recettes fiscales aux établissements publics ou autres organismes bénéficiaires pour que le seul budget de répartition ne souffre plus de la baisse des recettes fiscales et voit son assiette s'élargir. L'impact de ces mesures pourrait dès 2020 être réel en grande partie.

Il favorise enfin la mutualisation de ses services et établissements publics et propose de réduire sa masse salariale (1,8 % pour l'instant) uniquement en réorganisant ses services (pas de remplacement automatique des départs à la retraite ni en cas de maladie, maternité, congé) sans pour autant réduire la qualité du service rendu. La mobilité sera favorisée dans le cadre de la réorganisation rendue nécessaire.

De même, une attention particulière sera menée sur l'optimisation de la commande publique (centrale d'achat) afin de favoriser les économies d'échelle. Le groupement de commande, initié en 2019, sera d'autant plus encouragé au niveau des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie.

De la même manière, en matière fiscale, le gouvernement s'attache à simplifier les droits et taxes existants. Il mène une réflexion, en particulier en matière de TGC, afin de faire converger les taux et atteindre enfin le rendement espéré dès l'origine de sa mise en œuvre

Un niveau d'investissement réaliste d'au moins 4 milliards (hors écriture d'ordre et remboursement de l'emprunt)

Des critères de priorisation ont été mis en œuvre pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de disposer d'une capacité de financement (crédits de paiement) suffisante pour poursuivre son investissement.

La première priorité est donnée aux opérations contractualisées des contrats de développement 2017-2021 auxquelles sont associés une recette de l'Etat et dont un avenant est en cours de signature pour les prolonger d'une année supplémentaire et intégrer en partie la dotation supplémentaire de l'Etat de 9 milliards F.CFP obtenue à l'issue du comité des signataires du 17 octobre dernier. Ce sont ainsi plus de 2,5 milliards F.CFP de travaux qui seront réalisés dans le cadre desdits contrats en 2020. Parmi eux, les plus importants concernent l'extension du musée de la Nouvelle-Calédonie dont la sécurisation et le déplacement des œuvres est en cours, les travaux de l'aérodrome de Wanaham à Lifou, mais aussi le plan de développement de la sécurité civile avec l'acquisition d'équipements d'incendie et de secours.

Ensuite, la deuxième priorité concerne l'achèvement des opérations en cours d'un montant de 1,5 milliards F.CFP seront investis dans l'économie du territoire essentiellement sur les infrastructures routières et ouvrages d'art, la poursuite du plan de rénovations des lycées pour ne citer que les plus importants.

2-4 De nouveaux défis à relever

Ce DOB se veut la traduction des ambitions énoncées lors de la **déclaration de politique générale** du président du gouvernement qui priorise la crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière dans la durée avec, en ligne de mire, les objectifs de bonne et saine gestion des finances de la Nouvelle-Calédonie.

Une idée maîtresse se dégage : faire des économies pour mieux investir.

Ce débat est aussi le fruit d'un travail collectif, entre les membres du gouvernement et leurs directions. Il se déroule à travers un dialogue de gestion nourri, contradictoire et approfondi mené dans le cadre d'une préparation dessinant les perspectives pluriannuelles de l'institution dès 2020 et ce, malgré un contexte budgétaire très contraint qui ne doit cependant pas obérer le niveau d'investissement nécessaire de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, tout en s'inscrivant dans la poursuite d'une stratégie budgétaire rigoureuse, responsable et sincère, ce DOB se veut déterminant dans la volonté du gouvernement à retrouver l'équilibre des finances publiques et établir des priorités claires et réalistes tant en matière de dépenses que de recettes.

Dans ce contexte financier compliqué, la politique budgétaire menée par le gouvernement doit constituer l'un des principaux leviers de la politique économique, ambitieuse et volontaire, nécessaire aujourd'hui au pays. Concrètement, elle doit donner un coup d'accélérateur aux grands projets d'avenir tracés dans le plan de relance de l'économie et proposer une loi de programmation fiscale pour influencer sur la conjoncture économique en permettant aux entrepreneurs et investisseurs de se projeter plus sereinement dans l'avenir et mettre fin à l'instabilité fiscale.

C'est dans cet esprit que le budget primitif 2020 présentera un programme pluriannuel d'investissement toiletté, réactualisé et réalisable des grands chantiers et projets du pays pour plus d'efficacité et de lisibilité de son action.

Comme évoqué précédemment, la croissance espérée sera soutenue par les investissements cofinancés avec l'Etat et les collectivités locales dans le cadre des contrats de développement 2017-2021 pour lesquels l'apport supplémentaire de l'Etat permettra la réalisation des projets prioritaires tels que :

- la rénovation et extension du Musée de la Nouvelle-Calédonie (2 milliards F.CFP);
- la valorisation du parc naturel de la mer de Corail (300 millions F.CFP);
- l'aménagement de l'aéroport de Wanaham (1,7 milliards F.CFP) ;
- le dragage de la grande rade prévu dans le schéma décennal du port autonome (9 milliards F.CFP).

D'autres dispositifs pris en compte dans le cadre de ce budget 2020 viendront accompagner ce développement comme :

- La Banque Publique d'Investissement (BPI) qui s'installe enfin en Nouvelle-Calédonie et l'IEOM renforceront les liquidités des banques en leur offrant la capacité de se refinancer ; ce sera le gage d'un accès au crédit plus facile pour les acteurs économiques et les particuliers.
- La création d'un livret d'épargne calédonien facilitera le maintien de l'épargne en Nouvelle-Calédonie et ainsi permettre au tissu économique local de retrouver une trésorerie de place nécessaire au développement de l'investissement.

Enfin, ce budget en cours de préparation poursuivra ses efforts dans les domaines attendus par les calédoniens comme la sécurité des biens et des personnes, l'emploi, l'éducation, la formation des jeunes, l'amélioration du pouvoir d'achat et affichera clairement sa détermination à soutenir la transition numérique pour répondre aux attentes d'innovation, de simplification administrative des entreprises et pour les citoyens, une administration moderne et mieux accessible.

2-5 Les prospectives 2020-2022

2020, une année en rupture par rapport aux budgets précédents

Cette ambition nécessite une capacité à investir que la collectivité ne possède pas. En effet, celle-ci s'est endettée au-delà du seuil prudentiel de 90% de ses recettes réelles de

fonctionnement, ce qui la classe désormais parmi les collectivités à risque pour les bailleurs de fonds, dont l'AFD, qui conditionne aujourd'hui l'octroi du prêt 2019 à un engagement de la Nouvelle-Calédonie de s'orienter sur une trajectoire vertueuse pour rétablir ses grands équilibres financiers.

Le recours à l'emprunt étant compromis et, au vu de l'épuisement attendu du fonds de roulement, la collectivité doit donc améliorer sa capacité d'autofinancement.

Ainsi, le projet de budget primitif 2020 marque une rupture par rapport aux budgets précédents. En effet, traditionnellement, l'investissement était financé soit par emprunt, soit en puisant dans le fonds de roulement de la collectivité ou dans les réserves des établissements publics les mieux dotés (une voie désormais épuisée).

Il est aujourd'hui nécessaire que de réels efforts en fonctionnement nous permettent d'investir sur nos fonds propres.

Selon les experts de l'IEOM, la croissance économique reste en berne, une hypothèse de croissance nulle est donc retenue pour 2020. Ainsi, à défaut d'une augmentation des recettes à court terme, il est proposé de réduire de manière importante nos dépenses en 2020, afin de revenir à un train de vie qui préserve les capacités d'investissement de la Nouvelle-Calédonie. Il a ainsi été proposé de réduire les dépenses de personnel de 3%, les charges générales de 10% et les subventions de 23%. Ces objectifs sont bien entendu des moyennes, il sera tenu compte des priorités du gouvernement et des situations particulières. Ainsi, les prévisions de dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

2020-2022, une maîtrise des dépenses à poursuivre

Plusieurs scénarii ont été réalisés selon différentes hypothèses de croissance économique : une hypothèse de croissance nulle, une hypothèse de croissance 1% an, une hypothèse de croissance à 2% par an (voir tableau ci-après)

Comme évoqué en préambule, le postulat de départ montre qu'un point de croissance génère en moyenne 2 milliards F.CFP de recettes fiscales, dont environ un quart revenant au budget propre de la Nouvelle-Calédonie.

Concernant le scénario prospectif à **croissance nulle** :

- Les recettes restent stables par rapport au cadrage 2020 ;
- Annuellement, les charges de personnel augmentent d'1%, les autres charges restent stables, sauf les charges financières qui augmenteraient de 3% avec la contraction d'emprunts ;
- Il est prévu de maintenir l'emprunt à 1,7 milliards F.CFP en 2020, 2021 et 2 milliards F.CFP en 2022 ;
- Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 4 milliards par an.

Concernant le scénario prospectif avec **une croissance économique à 1%** :

- Les recettes de la Nouvelle-Calédonie augmentent de 500 millions F.CFP par an ;

- Annuellement, les charges de personnel augmentent d'1%, les autres charges restent stables, sauf les charges financières qui augmenteraient de 3% avec la contraction d'emprunts ;
- Il est prévu de rester sur 1,7 milliards F.CFP d'emprunt en 2020, 2021 et 2022 et 2 milliards F.CFP en 2022 ;
- Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 4 milliards F.CFP en 2020, 2021 et 4,8 milliards F.CFP en 2022.

Concernant le scénario prospectif avec une **croissance économique à 2%** :

- Les recettes de la Nouvelle-Calédonie augmentent d'un milliard F.CFP par an ;
- Annuellement, les charges de personnel augmentent d'1%, les autres charges restent stables, sauf les charges financières qui augmenteraient de 3% avec la contraction d'emprunts ;
- Il est prévu de rester sur 1,7 milliards F.CFP d'emprunt en 2020, 2021 et 2022 et 2 milliards F.CFP en 2022 ;
- Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 5 milliards F.CFP en 2021 et 5,3 milliards F.CFP en 2022.

L'hypothèse d'une croissance nulle est privilégiée à ce stade suite aux échanges avec les acteurs économiques. Seul un plan de relance et des mesures fortes seraient susceptibles de ramener de la croissance ou des recettes fiscales complémentaires (scénario 2 ou 3). Force est de constater que seule une croissance de 2 % permettra à la Nouvelle-Calédonie de dégager, à court terme, des marges de manœuvre.

En milliers F.CFP	Atterissage 2019	0% croissance	Hypothèse 1 : 0% de croissance/an		Hypothèse 2 : 1% de croissance/an		Hypothèse 3 : 2% de croissance/an	
		CA prévisionnel 2020	CA prévisionnel 2021	CA prévisionnel 2022	CA prévisionnel 2021	CA prévisionnel 2022	CA prévisionnel 2021	CA prévisionnel 2022
+ Recette réelles propres de fonctionnement	11 304 626	10 814 625	10 814 625	10 814 625	10 814 625	10 814 625	10 814 625	10 814 625
+ Part NC de l'assiette de dotations	28 520 798	27 118 763	27 118 763	27 118 763	27 618 763	28 118 763	28 118 763	29 118 763
- Dépenses de personnel (c/012)	16 233 431	15 292 954	15 445 884	15 600 342	15 445 884	15 600 342	15 445 884	15 600 342
- Achats et charges externes (c/011)	8 283 509	7 337 147	7 337 147	7 337 147	7 337 147	7 337 147	7 337 147	7 337 147
- Participations et subventions (c/ 65)	13 078 881	9 950 551	9 950 551	9 950 551	9 950 551	9 950 551	9 950 551	9 950 551
EPARGNE DE GESTION	2 229 603	5 352 736	5 199 806	5 045 348	5 699 806	6 045 348	6 199 806	7 045 348
+ Produits financiers (c/ 76)	579 907	579 907	579 907	579 907	579 907	579 907	579 907	579 907
- Frais financiers (c/ 66)	832 095	967 495	1 001 495	1 035 495	1 001 495	1 035 495	1 001 495	1 035 495
EPARGNE BRUTE	1 977 415	4 965 148	4 778 219	4 589 760	5 278 219	5 589 760	5 778 219	6 589 760
+ Produits exceptionnels (c/ 77)	206 422	174 095	174 095	174 095	174 095	174 095	174 095	174 095
- Charges exceptionnelles (c/ 67)	287 179	371 949	371 949	371 949	371 949	371 949	371 949	371 949
- Remboursement de la dette en capital	2 672 000	2 768 000	2 838 000	2 908 000	2 838 000	2 908 000	2 838 000	2 908 000
EPARGNE NETTE	-775 342	1 999 294	1 742 365	1 742 365	1 999 294	1 999 294	1 999 294	1 999 294
Recettes d'investissement (hors dette)	944 505	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Recettes d'emprunt(s)	3 560 000	1 700 000	1 700 000	2 000 000	1 700 000	2 000 000	1 700 000	2 000 000
Dépenses d'investissement (hors dette)	7 016 351	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 800 000	5 000 000	5 300 000
Recettes réelles de fonctionnement totales	40 611 752	38 687 390	38 687 390	38 687 390	39 187 390	39 687 390	39 687 390	40 687 390
Depenses réelles de fonctionnement totales	38 715 095	33 920 096	34 107 026	34 295 484	34 107 026	34 295 484	34 107 026	34 295 484
Recettes réelles d'investissement totales	4 504 505	2 600 000	2 600 000	2 900 000	2 600 000	2 900 000	2 600 000	2 900 000
Depenses réelles d'investissement totales	9 688 351	6 768 000	6 838 000	6 908 000	6 838 000	7 708 000	7 838 000	8 208 000
Recettes totales (incluant opérations d'ordre et mixtes)	55 447 338	41 287 390	41 287 390	41 587 390	41 787 390	42 587 390	42 287 390	43 587 390
Depenses totales (incluant opérations d'ordre et mixtes)	53 524 361	40 688 096	40 945 026	41 203 484	40 945 026	42 003 484	41 945 026	42 503 484
Résultat de fonctionnement	-653 207	4 767 294	4 580 365	4 391 906	5 080 365	5 391 906	5 580 365	6 391 906
Résultat d'investissement	2 576 185	-4 168 000	-4 238 000	-4 008 000	-4 238 000	-4 808 000	-5 238 000	-5 308 000
Résultat de l'exercice	1 922 977	599 294	342 365	383 906	842 365	583 906	342 365	1 083 906
Fonds de roulement fin d'exercice (Résultat cumulé)	83 155	682 449	1 024 814	1 408 720	2 251 084	2 834 990	3 177 355	4 261 260

Ratios financiers

* Note RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement; FDR = Fonds de roulement; EB = Epargne Brute

									Réf
Taux d'epargne brute (EB/ RRF)	5%	13%	13%	12%	14%	14%	15%	17%	> 15%
Dépenses de personnel/ RRF	41%	40%	41%	41%	40%	40%	40%	39%	< 36%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	91%	93%	90%	88%	89%	85%	88%	83%	< 90%
Capacité de désendettement ou solvabilité (Dette/EB) en années	18	7	7	7	6	6	6	5	7 années
FDR au 31/12 en jours de dépenses totales	1	6	9	12	20	25	28	37	30 à 60 jrs
Ratio d'endettement consolidé	136%	133%	130%	127%	128%	124%	126%	121%	150%

PARTIE 3 : PLAN DE SOUTIEN A LA CROISSANCE ET PROSPECTIVES PAR THEMATIQUES

3-1 Un plan de soutien à la croissance

Annoncée dans le cadre du discours de politique générale du président du gouvernement, ce plan de relance trouve sa première déclinaison dans la promulgation d'une loi du pays portant sur le soutien à la croissance de l'économie Calédonienne avant le 31 décembre 2019 et par conséquent dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020.

En partie basée sur les récentes annonces des instituts économiques quant au niveau de croissance de la Nouvelle-Calédonie il est apparu essentiel, dans un premier temps, de favoriser un retour à la confiance entre responsables économiques et politiques ainsi que d'instaurer des mesures volontaristes pour favoriser la reprise de l'activité et la création d'emplois.

Pour renouer ce lien avec les entrepreneurs, un grand débat a été lancé afin de retisser ce lien et construire cette loi de manière pragmatique.

Ainsi des réunions sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ont été organisées (Nouméa, Lifou, Koné, Bourail et Poindimié) avec près de 700 personnes rencontrées.

Ces rencontres ont permis d'identifier des problématiques particulières telles qu'une nécessaire simplification administrative, un soutien à la trésorerie des entreprises, la réduction des délais de paiement.

Suite à ces échanges, 4 axes majeurs sont dégagés pour bâtir la loi :

- Moderniser et simplifier les relations entre les entrepreneurs et l'administration ;
- Soutenir l'économie et l'entrepreneuriat ;
- Soutenir le pouvoir d'achat, protéger le consommateur et favoriser le développement de la concurrence ;
- Créer de nouveaux outils pour transformer et diversifier l'économie Calédonienne ;

Cette Loi de pays constitue une première étape nécessaire au retour de la confiance et au soutien d'une croissance créatrice d'emploi en Nouvelle-Calédonie. Sa mise en œuvre s'inscrit dès lors dans le cadre de la préparation budgétaire 2020

Par ailleurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présentera en début d'année 2020, une loi de programmation qui viendra fixer les grandes lignes de la politique fiscale de la mandature.

La loi sera composée de trois grandes parties :

- Les impôts et taxes qui ne sont pas appelés à évoluer ;
- Les impôts et taxes qui sont appelés à évoluer au cours de la mandature (ex : convergence des taux de TGC) ;
- Les impôts et taxes qui seront créés durant la mandature (ex : redevance d'extraction, taxe « croisière,....)

3-2 Les prospectives 2020 par secteurs

Comme rappelé précédemment, ce DOB présente pour la première fois une prospective sur les années à venir des orientations et points marquants par secteurs d'attribution.

Cette présentation nécessaire à la bonne compréhension du budget 2020 est le fruit d'un travail collectif entre les membres du gouvernement qui ont proposé leurs prospectives 2020 et les prochaines années.

En matière de travail, emploi, dialogue social, formation et insertion professionnelle

L'ambition de la politique de **formation professionnelle** continue de la Nouvelle-Calédonie est de mettre en correspondance les attentes sociales des personnes, particulièrement en matière d'insertion, et les attentes en termes de compétences des acteurs économiques.

L'action publique devenue marginale, en raison de la baisse des crédits alloués à la formation, a entraîné des effets délétères sur les publics cibles de la Stratégie Emploi Insertion Professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (SEIP-NC).

Chaque année plus de 1600 jeunes sortent sans diplôme des cursus de formation initiale.

La Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) a pu, en 2018, proposer 632 places en formation pour 2080 personnes qui se sont portées candidates à une action de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie, soit un taux de réponse de 30,3%. Ce nombre est de 570 (prévisionnel) en 2019 et de 452 en 2020, soit un taux de réponse de 10,6% par rapport aux 4245 jeunes chômeurs recensés. Le nombre d'actions de formation chute quant à lui à 25 en 2020.

Néanmoins, dans ce contexte morose il convient de signaler **des opportunités réelles d'amélioration** à condition de mettre en place une véritable gouvernance partagée avec les provinces, de cibler des actions plus affirmées vers les publics jeunes éloignés de l'emploi et enfin poursuivre en 2020, les efforts entrepris selon trois axes principaux.

Les deux premiers concernent l'innovation pédagogique et plus particulièrement l'e-learning et le passage d'une logique de diplômes à une logique de compétences à la fois dans les structures de formation professionnelle et dans les entreprises. **Le troisième**, encore plus ambitieux, consiste en la mise en œuvre d'une logique de parcours multi-dispositifs vers l'insertion et l'emploi. Toute personne en recherche d'insertion aura l'opportunité de

bénéficier de la prescription d'un parcours cohérent et adapté mobilisant si nécessaire et sans solution de continuité des dispositifs gérés par des collectivités ou des organismes différents. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un service public de l'orientation à l'échelle pays et par une implication réelle et soutenue des provinces pour relever les défis et les enjeux de la formation professionnelle.

Dans le domaine du travail, la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE) va renforcer ses outils pour améliorer le service rendu aux usagers. Ainsi, au cours des prochaines années, le nombre de téléservices proposés sur le site de la direction va augmenter. Quatre sont actuellement sur le point d'aboutir : le dépôt des conventions et accords collectifs sous une forme dématérialisée, le dépôt des dossiers pour les médailles d'honneur du travail, la déclaration des travailleurs en situation de handicap et les demandes d'aides du Fonds Interprofessionnels du Handicap.

Pour 2020, la participation de la Nouvelle-Calédonie au financement du **dialogue social** sera poursuivie et maintenue à un niveau significatif pour un climat social apaisé est favorable à l'activité économique.

Dans le domaine de l'emploi, la Nouvelle-Calédonie met en œuvre la stratégie emploi insertion-professionnelle. Le dimensionnement de cette action en 2020 se situe dans la continuité de celui des années précédentes avec une part importante du budget consacré au remboursement aux provinces de la délégation de compétence dans le domaine du placement des demandeurs d'emploi.

En matière de jeunesse, sport, du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, l'environnement de la météorologie

Le plan stratégique concerté en faveur de **la jeunesse** issu des derniers états généraux adopté le 20 février dernier par le Congrès, demeure le cadre explicite à l'action publique de la Nouvelle-Calédonie en faveur des jeunes pour la mandature 2019 – 2024. La structuration de la gouvernance permettant de fédérer l'ensemble des acteurs de la jeunesse sera la première étape de ce grand chantier à travers d'une part, l'Institut des Politiques de Jeunesse chargé de développer en partenariat, une expertise locale sur la jeunesse calédonienne et d'autre part, le haut Conseil de l'Animation Socio-Educative, chargé d'apporter son concours à l'élaboration d'un schéma de développement socio-éducatif de la Nouvelle-Calédonie..

Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique de la **pratique sportive** en Nouvelle-Calédonie adopté à la même date, le secteur du sport contribuera de la résolution des problématiques sociétales auxquelles est confrontée la Nouvelle Calédonie, et non plus rester cantonnée principalement autour de la compétition. A ce titre, la promotion et le développement des activités physiques et sportives, qui contribuent à la santé publique, à l'intégration sociale des citoyens et à leur éducation, relèvent d'une mission d'intérêt général. L'accès à la pratique sportive de haut niveau représentera lui aussi un défi, et sera conforté. Enfin, la **déclinaison du plan « jeunesse.nc » en programmes pluriannuels d'actions** permettra de dégager les chantiers prioritaires durant la mandature.

Préserver **l'environnement** restera une priorité de ce gouvernement pour l'année 2020. La politique de gestion de la ressource est essentielle notamment dans le domaine de l'eau mais également à travers le développement des énergies vertes : éolien, biocarburant, solaire... et la protection de nos **ressources halieutiques** qui feront l'objet de mesures particulières intégrant les populations locales, afin de prévenir la surexploitation tant sur terre que sur mer. Enfin, il conviendra de veiller à ce que de plus en plus **d'entreprises introduisent les préoccupations environnementales dans leurs systèmes de gestion internes**, afin de réduire leurs déchets, leurs consommations de ressources ou leurs impacts sur l'environnement, en prenant en compte les populations.

De même, le gouvernement s'attachera à faire de **l'eau** un levier essentiel du développement de la santé et du secteur agricole par la mise en place du *nouveau comité de l'eau* permettra de mettre en œuvre le plan d'action de la Politique de l'Eau Partagée.

En matière de qualité de **l'air**, il conviendra de porter des *arrêtés individuels* fixant les modalités des procédures en cas d'épisode de pollution par zone, dont les objectifs poursuivis seront l'information des populations, la protection de la santé des populations

Enfin, une attention particulière sera portée sur l'anticipation des phénomènes climatiques et de leurs impacts par la surveillance **météo** avec le remplacement de certains radars météo comme celui de Tiébaghi, endommagé lors d'un événement cyclonique.

En matière de coordination et mise en œuvre du plan Do Kamo, du service civique et de la condition féminine

Le plan de santé Do Kamo adopté au Congrès le 19 décembre 2018 est un engagement résolu des responsables politiques pour améliorer la santé des calédoniens, tout en renforçant la performance de notre système sanitaire en tenant compte des besoins spécifiques des calédoniens, dans toute leur diversité. Son approche innovante doit rendre opérationnel un nouveau modèle économique, une nouvelle gouvernance, et une offre de santé efficiente. Le déficit du RUAMM est un sujet récurrent. L'objectif d'atteindre l'équilibre du régime maladie nous permet de définir ensemble la société que nous voulons. C'est une opportunité notamment pour renforcer et légitimer l'existence d'un système de redistribution fondé sur la solidarité en assurant son financement durable et équitable. Ainsi, le retour à l'équilibre porté par le plan Do Kamo doit être consolidé par les mesures structurelles pour pérenniser les financements du système de santé, tout en développant une approche intégrée de la santé.

En matière de **condition féminine**, une des premières actions à réaliser à court terme est de réactualiser les statistiques et les données concernant les femmes afin d'élaborer des politiques efficaces en matière de condition féminine. La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que les discriminations faites aux femmes nécessitera la rédaction de nouveaux textes réglementaires. Les premiers travaux seront lancés dans le milieu professionnel du travail. Il conviendra également d'accompagner le renforcement des compétences des femmes au leadership (formation « Femmes Leaders »), les actions menées par l'Observatoire de la Condition Féminine, la mise en œuvre du Plan Orange en faveur de l'élimination des violences à l'égard des femmes. L'organisation des journées internationales

de la femme se poursuivra selon des formats innovants en collaboration avec les collectivités compétentes, et la société civile.

La réflexion autour de la mise en place d'un service civique calédonien universel doit se poursuivre. Des « espaces jeunesse » dédiés seront mis en place et permettront, dans le cadre d'une démarche partenariale de proximité, la démocratisation de ce dispositif. Ce dispositif sera accompagné par Le service civique universel de l'Etat, que l'Etat souhaite développer pour atteindre 400 nouvelles missions par an en partenariat avec la Nouvelle-Calédonie. Enfin, Le service volontaire océanien sera dynamisé afin d'offrir durablement aux jeunes calédoniens la possibilité de vivre, dans le Pacifique, une expérience de volontariat international.

En matière d'enseignement, suivi de l'enseignement supérieur, handicap, famille, lutte contre les violences intrafamiliales, bien-être animal

Conformément à la déclaration de politique générale, la priorité sera donnée dès 2020 à l'avenir de la jeunesse, notamment au travers de l'éducation.

Un travail partenarial sera engagé sur la question de **l'aménagement des rythmes scolaires** afin de fixer les grands principes d'une politique en la matière, qui pourra se décliner en fonction des besoins et des spécificités des établissements.

À la rentrée 2021, ces grandes orientations concernant la durée de la journée, de la pause méridienne, la répartition des temps de pause et d'apprentissage, seront proposées aux équipes pédagogiques. Dans les projets des établissements, **l'ouverture sur notre environnement géographique proche** et notamment anglophone sera favorisée. **La gratuité des manuels scolaires dans les lycées**, comme c'est déjà le cas dans le premier degré et les collèges, sera étudiée pour la rentrée 2021.

Notre patrimoine scolaire est vieillissant. Malgré les travaux d'entretien engagés, certains lycées doivent faire l'objet de travaux importants et parfois même d'une restructuration. Afin d'améliorer les conditions de travail et le cadre de vie, de sécuriser les établissements scolaires, **un plan pluriannuel d'investissement 2020/2024** volontariste sera proposé au congrès pour rénover les lycées.

La Nouvelle-Calédonie poursuivra également son soutien aux enseignements privés ainsi que leur accompagnement et favorisera une politique concertée par bassin géographique entre le public et le privé.

Une attention particulière sera accordée au caractère inclusif de notre école afin que les élèves en situation de handicap mais aussi ceux à besoins éducatifs particuliers soient accueillis dans les meilleures conditions.

Sur les structures et dispositifs adaptés, la question de la prise en charge du fonctionnement de l'EPEANC de La Foa devra être discutée et formalisée avec l'Etat. L'étude en cours sur l'ITEP calédonien sera rendue fin 2019/début 2020, ouvrant des perspectives pour les années à venir.

Étroitement liée à la politique éducative, la question de **la famille** sera abordée au sein du Conseil calédonien de la famille avec notamment, une aide aux repas destinée à soutenir les professionnels de la petite enfance. **La mise en œuvre de la réglementation des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et fera l'objet d'une délégation aux provinces sud et nord.**

Dans le domaine **de la lutte contre les violences faites aux femmes**, un plan d'actions concerté, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec les provinces, devra se déployer sur les prochaines années et dès 2020, à partir des propositions émanant des travaux en cours dans le cadre de la déclinaison du Grenelle national en Nouvelle-Calédonie.

La politique du gouvernement en faveur **des personnes en situation de handicap** découlera des grandes orientations du schéma directeur du handicap et de la dépendance. Outre le renforcement de l'accès au logement, au transport, au sport et aux loisirs, etc..., la politique de formation et d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap sera considérablement développée dès 2020.

Enfin, dans le secteur du **« bien-être animal »**, et afin de poursuivre des objectifs de préservation de l'environnement, de la tranquillité publique, de la prévention contre les zoonoses et de lutte contre la maltraitance, un plan d'actions sera proposé pour les 5 années à venir, essentiellement orienté sur la stérilisation et l'identification des animaux domestiques.

En matière de transports, infrastructures publiques, prévention routière, schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NC 2025), suivi du fonds nickel

Fin 2016, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté à l'unanimité son schéma d'aménagement et de développement NC2025, un exercice souhaité par les signataires de l'Accord de Nouméa pour favoriser un développement cohérent, coordonné entre les différentes collectivités calédoniennes. Pourtant, ce dispositif reste sous-exploité, ce qui illustre la nécessité de **renforcer la démarche NC2025** et de doter la Nouvelle-Calédonie d'outils de prospective, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. C'est pourquoi le gouvernement travaille dès à présent sur **la mise en place d'un centre d'analyse stratégique**, en remplacement du service d'aménagement et de la planification, dont les productions constitueront des aides à la décision pour les élus des collectivités calédoniennes.

Pour désenclaver les régions éloignées et insulaires du Pays, sécuriser les réseaux et servir le développement économique, le gouvernement poursuivra en 2020 le **déploiement du schéma global des transports et de la mobilité de la Nouvelle-Calédonie**. Il s'agit d'instaurer une gouvernance et une gestion intégrée des transports, de présenter au congrès une délibération d'orientation du transport intérieur (Doti) et de créer un code des transports de la Nouvelle-Calédonie.

Le SMTI, opérateur du réseau RAÏ, sera accompagné dans son développement, particulièrement en ce qui concerne la construction d'une nouvelle gare à Nouméa et dans les principaux villages de l'intérieur.

Dans le secteur des infrastructures routières, la DITTT sera accompagnée budgétairement pour retrouver une capacité d'investissement comparable à l'année 2018 (3,8 milliards) afin de lancer, dès 2020, des chantiers de modernisation du réseau routier, consécutifs à l'évolution du trafic. La priorité sera donnée à l'aménagement de créneaux de dépassement qui contribuent à sécuriser le réseau et la première phase du chantier de la 2x2 voies Païta-Tontouta sera lancée. Les ouvrages d'arts, comme le pont de la Dumbéa seront remis à niveau et le programme d'aménagement des traversées de village (ponérihouen, Wé, Dumbéa, Bourail, Poindimié) et de tribus sera poursuivi.

Dans le secteur aérien, l'amélioration des structures aéroportuaires sera poursuivie : mise en conformité de la plate-forme de Magenta pour l'accueil des ATR 72 600, agrandissement de l'aérogare « passagers », restructuration des parkings. Le chantier de la nouvelle aérogare de Wanaham (1,7 milliard) sera livré en 2022 et celui de la nouvelle aérogare de Koohné sera lancé après l'achèvement des voies d'accès à l'aérodrome. Dans le même temps, le gouvernement travaillera, via l'ADANC, à sécuriser le financement orienté vers la desserte aérienne du Pays, à rapprocher les compagnies calédoniennes pour une rationalisation des coûts, et à **définir une stratégie globale de la desserte aérienne du pays**.

Dans le domaine maritime, le Port Autonome poursuivra en 2020 la mise en place des grandes orientations de son schéma directeur. Il s'agit d'étendre les quais pour l'accueil des porte-conteneurs afin de maintenir la Nouvelle-Calédonie sur les grandes lignes maritimes en accueillant les plus gros navires, d'améliorer l'accueil des paquebots dans la grande rade en construisant un vrai terminal croisière, et d'accompagner le rééquilibrage avec le développement du Port de Népoui en discussion avec la province Nord.

Pour fiabiliser la desserte des îles, le gouvernement évaluera l'opportunité de créer un service public du transport maritime intérieur via une délégation du service public du transport de passagers et de carburant.

En **matière minière**, dans un contexte où il est difficile de prévoir l'évolution du cours des matières premières, la Nouvelle-Calédonie doit poursuivre, en coordination avec les intervenants du secteur nickel, la **rationalisation de son exploitation minière et la prise en compte des enjeux locaux, sociaux et environnementaux**.

Le schéma minier, adopté en 2009, reste le document stratégique de la Nouvelle-Calédonie qui impose les orientations réglementaires, économiques, sociales et environnementales à tous les acteurs du nickel. Il fera l'objet, en 2020, d'une évaluation et si nécessaire, d'une réactualisation compte tenu des évolutions locales et internationales.

Le Fonds Nickel intensifiera ses interventions dans le cadre de ses missions : stabilisation des anciennes mines, revégétalisation, désengrèvement des cours d'eau.

Enfin, un groupe de travail se penchera sur la mise en place d'une **redevance d'extraction et d'un fonds pour les générations futures**. Cette redevance serait indexée sur le cours du nickel, son produit servirait à alimenter en principal les budgets des collectivités, dont les

communes minières, tandis que la partie indexée sur les cours du nickel abondera le fonds pour les générations futures.

En matière de constructions publiques, patrimoine immobilier, logement, urbanisme, fonction publique, transformation numérique, simplification administrative

Le contexte économique actuel exige d'inscrire l'administration publique dans une démarche de performance au service des Calédoniens, par la recherche de l'efficacité et de l'efficacités de la dépense publique en orientant la gestion vers des résultats prédéfinis, dont la qualité du service rendu aux usagers.

Le numérique demeure le moyen le plus adapté et efficace pour amorcer cette mutation nécessaire de l'administration. Un plan de transformation numérique sera proposé. Il se déclinera par un Plan Pluriannuel d'Investissements dont les moyens seront mobilisés de manière progressive et dans le respect de la déclaration de politique générale qui a mis au centre des sujets transverses l'avenir de la jeunesse et la transformation numérique. L'ajout de la thématique « Numérique » à une commission existante au Congrès (celle de la communication) sera proposé ainsi que la fusion de la cellule ECONUM et de la DTSI afin de mutualiser et optimiser les dépenses de la Nouvelle Calédonie et, *in extenso*, celles des différentes collectivités et établissements publics.

En matière de logements aidés et intermédiaires, le mode de vie des populations doit être pris en compte. Dans cette perspective, Les problématiques liées au logement devront donc s'apprécier dans un environnement plus large en matière d'habitat et d'urbanisme en partenariat avec les acteurs publics et privés du secteur. Les moyens inhérents à cette volonté seront déployés dès 2020 sur plusieurs exercices.

De plus, pour répondre aux problématiques de **l'habitat spontané**, des moyens financiers supplémentaires devront être recherchés dès 2020 afin d'offrir aux populations concernées des logements décentes. Le symposium programmé pour le courant de l'année prochaine pourra décliner l'ensemble des propositions pour ce secteur de l'habitat.

Au-delà des **constructions publiques** programmées et déclinées dans les différentes autorisations de programme (AP), telles le Musée de la Nouvelle Calédonie, dont les travaux viennent de débuter, le village des cultures calédoniennes (permettant également l'accueil touristique des croisiéristes) et la Bibliothèque Bernheim dont les études ont commencé, la Nouvelle Calédonie continue le développement de deux projets structurants : le schéma immobilier de la Nouvelle-Calédonie dont l'objectif est d'optimiser et rationaliser les locaux de toutes les directions et partenaires de la Nouvelle Calédonie.

Par ailleurs, le gouvernement continuera dans sa volonté de structurer la filière du bâtiment et de l'ensemble des professionnels du secteur, en mettant en œuvre le projet des normes de construction et le Référentiel de Construction de Nouvelle-Calédonie (RCNC) dont la date d'application fixée au 1^{er} juillet 2020 sera respectée.

En matière de **fonction publique**, il est nécessaire de poursuivre, en concertation avec les partenaires sociaux, le travail de modernisation initié lors de la précédente mandature. Certains dossiers pourront avoir un impact sur le budget de la collectivité. Cependant, la fonction publique a véritablement besoin de réformes structurantes permettant, notamment, de mettre fin à des situations de vide juridique, d'améliorer l'efficacité du recrutement et la qualité de vie au travail des agents qui participent tous les jours au bon fonctionnement de nos administrations. La feuille de route, en cours de finalisation, déclinera sur la mandature les sujets traités et leurs impacts sur la maîtrise des dépenses et les économies recherchées qui seront intégrées dès 2020.

En matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, culture, affaires coutumières, citoyenneté

S'agissant de la **protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse** (DPJJE) les enjeux sont tels que l'année 2020 doit permettre de poser le cadre d'action et des moyens pour l'avenir. Ainsi, les objectifs de la DPJJE porteront essentiellement sur une restructuration partielle des services de la direction, pour une prise en charge éducative plus efficiente, d'un renforcement des dispositifs existants, ainsi que des objectifs de « projet à l'échelle pays », en termes de protection de l'enfance et de protection judiciaire.

Egalement, il sera proposé la création d'une résidence administrative sur l'une des îles Loyautés pour rendre efficiente la prise en charge des mineurs en province des Îles, grâce à une plus grande proximité entre la DPJJE, les jeunes et leur famille.

Pour contrer l'absence de ressources locales en termes de cadres socio-éducatifs, un plan de formation innovant qui s'appuiera sur le renouvellement de la convention cadre entre la Nouvelle-Calédonie et l'Etat sera présenté à partir de l'année 2020. Cette année devrait aussi être marquée par l'ouverture de deux autres ateliers de jour, véritable sas de réinsertion scolaire et professionnelle, ce qui porterait le nombre d'ateliers opérationnels à quatre (un atelier pouvant accueillir jusqu'à 6 mineurs).

Enfin, en 2020 les travaux autour du Schéma calédonien de protection de l'enfance et du statut des assistants familiaux seront poursuivis.

En matière culturelle, la politique culturelle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a, pour 2020, l'objectif de promouvoir l'ensemble des activités artistiques et culturelles du pays et de favoriser l'accès au plus grand nombre par les actions menées en partenariat avec les différents acteurs publics.

Dans un contexte de rationalisation des moyens, le principal objectif de 2020 sera de mettre en œuvre les recommandations issues des assises de la culture et de définir ainsi le schéma directeur de la culture sur les 5 prochaines années.

Par ailleurs, les travaux de rénovation du musée pendant 2 ans doivent être l'opportunité de poursuivre et adapter l'action muséographique « hors les murs », tout en engageant la réflexion de son développement dans le cadre de son projet scientifique et culturel.

La politique culturelle de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit également dans une stratégie culturelle régionale à bâtir conjointement sur les 5 prochaines années, en participant au Festival des arts du Pacifique à Hawaii en 2020. La participation des Archives de la Nouvelle-Calédonie à la 19^{ème} conférence de l'association PARBICA (Branche Régionale pour le Pacifique du Conseil International des Archives) permettra aussi de maintenir le réseau de professionnel, d'assurer une veille et de maintenir notre place dans la région.

En ce qui concerne **les affaires coutumières**, le développement économique du pays ne peut se départir d'un développement en terre coutumière qui constitue potentiellement des terres de projet. Les moyens de financement alloués aux projets de développement devront intégrer la prise en compte du mode d'organisation et de fonctionnement des structures coutumières tout en faisant attention à ce que cette prise en compte ne prenne pas le pas sur les réalités budgétaires et administratives du pays dont les contraintes sont très fortes.

Les **terres coutumières**, les activités et leur mise en valeur, non chiffrées, doivent le devenir puisqu'elles contribuent à l'économie calédonienne. Il s'agira de prendre en compte dès 2020, cette économie informelle créée par nos populations et mesurer l'impact de cette économie dans le produit intérieur brut de la Nouvelle-Calédonie. En conséquence, le gouvernement ouvrira des discussions avec les provinces et les institutions coutumières afin de développer une stratégie de soutien et d'accompagnement aux initiatives entrepreneuriales et des dispositifs de valorisation des terres coutumières.

La gestion des deux registres d'état civil est faite par deux services distincts de la Nouvelle-Calédonie : la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) pour les personnes relevant du statut de droit coutumier et la direction des affaires juridiques (DAJ) pour celui des personnes relevant du statut de droit commun. Dans un souci de rationalisation de leur gestion administrative, les préconisations de l'étude menée par le cabinet « confluence » pour une centralisation des états civils sera étudiée et éventuellement mise en œuvre.

De même, le dispositif des **actes coutumiers** qui est effectif depuis plus de 10 ans doit être évalué en 2020 afin de faire un point sur son efficacité et définir des mesures visant à l'améliorer ou à l'adapter aux nouveaux besoins des ressortissants de la coutume.

La construction ou la rénovation des **maisons communes** comme celle des maisons d'aires s'avèrent nécessaires et devra être poursuivie en 2020 et dans les exercices budgétaires futurs.

Enfin, s'agissant des **institutions coutumières** elles-mêmes, les projets de résidences culturelles, entre autres, seront encouragés pour nourrir l'ouverture culturelle et affirmer la pluri-culturalité de la population calédonienne.

En matière d'agriculture, élevage, pêche, développement durable, parc naturel de la mer de corail, recherche et innovation

L'agriculture calédonienne a connu de profonds changements depuis quelques années. L'ensemble des filières est bien structuré désormais. Les investissements conséquents opérés pour soutenir l'agriculture et l'élevage ont permis d'améliorer leur rendement. L'enjeu reste celui de fixer les populations sur les terres et œuvrer en faveur des jeunes. Tous les acteurs participent à cette évolution. Les collectivités et la Nouvelle-Calédonie en particulier, les organisations professionnelles agricoles, les représentants des filières mais aussi la société civile, tous s'accordent pour construire et faire vivre les plans d'actions adaptés au territoire.

Le secteur agricole sera soutenu d'une part par la poursuite du dispositif de bonification pour l'aide à l'énergie, mais aussi par l'intervention en faveur des établissements publics et des nombreuses associations qui participent à la mise en œuvre de la politique agricole du territoire au bénéfice respectivement des filières et des actions concrètes.

La contrainte financière doit être une opportunité pour évaluer les dispositifs existants anciens et récents afin de garantir leur pérennité ou leur évolution vers d'autres pistes de nature à répondre au vrai besoin des populations. Pour ce faire, les études et les enquêtes se poursuivront en 2020, permettant d'apporter des éléments objectifs de révision si elle s'avère nécessaire.

En matière de sécurité alimentaire le gouvernement met l'accent sur les moyens nécessaires au développement de l'expertise et au maintien des structures œuvrant à l'identification des pathologies animales et végétales ; il s'agira également de garantir la sécurité sanitaire des aliments commercialisés ainsi que la biosécurité de la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant du Parc Naturel de la Mer de Corail, la Nouvelle-Calédonie a décidé, en 2014, de faire de sa zone économique exclusive (ZEE) -d'une surface d'un peu plus d'1,3 millions de km² - une des plus grandes aires marines protégées (AMP) du monde. C'est le Parc naturel de la mer de corail (PNMC).

En 2018, le gouvernement a doté ce Parc d'un plan de gestion. Il a également créé un comité scientifique. Enfin, le gouvernement a classé 28 000 km² en réserve, dont 7 000 km² en réserve intégrale.

En 2020, le gouvernement devra, en partenariat avec l'État et les provinces, créer le groupement d'intérêt public (GIP) chargé d'assurer la gestion du PNMC. Des moyens budgétaires seront alloués à cette structure, au travers notamment des contrats de développement, afin de lui permettre de monter en puissance et d'assumer pleinement ses missions. Les enjeux sont immenses, aussi bien en termes de connaissance et de préservation de la biodiversité que de surveillance de la zone.

Le PNMC constitue un élément essentiel pour le développement d'activités économiques en lien avec la mer et la création de filières alternatives. C'est donc un levier de croissance durable pour la Nouvelle-Calédonie.

En matière de recherche et d'innovation, sur la période 2020-2022, le gouvernement devra également mettre en œuvre le projet intitulé « *Comment faire de la préservation de la biodiversité calédonienne un moteur de croissance dans le Pacifique, avec le Parc naturel de la mer de Corail comme vitrine* », qui a été retenu par l'État dans le cadre d'un appel à projet « Territoires d'innovation » (TI).

Ce dossier, qui mobilise une quinzaine de porteurs de projets calédoniens, devraient permettre d'obtenir des recettes supplémentaires, soit sous forme de subventions, soit sous forme de prises de participation au capital. Ces porteurs de projets développent, en effet, des filières économiques locales qui contribuent à la préservation et à la valorisation économique de notre biodiversité exceptionnelle, conformément aux objectifs de développement durable portés par le gouvernement.

Au nombre de ces différents projets figure le projet de création d'une Cité de la connaissance - action phare du dossier de candidature - qui regroupera sur un même site, à proximité de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), un espace dédié à la recherche scientifique, à l'innovation et au développement économique et un espace dédié à la sensibilisation et à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique.

En matière de développement durable, sur la période 2020-2022, le gouvernement devra enfin mettre en place, de manière concertée et partagée, une stratégie territoriale du développement durable qui devra définir une vision à l'horizon 2025, engager la transformation de notre modèle économique et social pour une croissance verte et bleue.

En matière de relations extérieures, sécurité civile, promotion touristique, stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, code minier

La Nouvelle-Calédonie a vocation à s'impliquer activement dans les organisations internationales dont elle est membre. Le gouvernement s'appuiera sur les délégués de la Nouvelle-Calédonie pour approfondir ses **relations extérieures bilatérales** avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji, et accentuera ses relations avec les pays et territoires francophones de la région. Une étude sera menée en 2020 pour établir une **stratégie calédonienne d'intégration et de coopération régionale**, et évaluer l'opportunité de faire évoluer le service de la coopération régionale et des relations extérieures en une véritable direction.

Alors que la Nouvelle-Calédonie prendra la présidence de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne (OCTA) en 2020, le gouvernement s'attachera à rendre les **programmes et les aides de l'Union européenne** plus lisibles et accessibles aux ultra-marins de la région Pacifique et à mieux faire valoir leurs intérêts.

En matière de **sécurité civile**, la priorité sera donnée aux moyens matériels alloués à la lutte contre les feux de forêts, tant sur le plan communal (12 camions) qu'au niveau de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement continuera de soutenir les associations qui s'occupent des Jeunes Sapeurs-Pompiers et le SIVM Nord. Par ailleurs, le réseau calédonien de détection des tsunamis (SISMOCAL) sera encore accompagné en 2020. Pour améliorer la réponse

d'urgence en matière de sécurité civile, un Centre Unique de Traitement des Appels 15/18 sera également installé.

Les efforts en matière de **promotion touristique** seront maintenus. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, les perspectives offertes par l'Organisation régionale du tourisme à laquelle la Nouvelle-Calédonie continuera d'adhérer représentent une réelle opportunité. En 2020, la Nouvelle-Calédonie sera ainsi présente dans le pavillon Pacifique installé à proximité du village olympique à Tokyo. Par ailleurs, la stratégie de développement touristique, des services et des loisirs 2025 devrait être présentée au congrès en 2020 et constituera le cadre de mise en œuvre d'une politique de promotion touristique concertée.

Notre biodiversité n'est pas seulement un atout touristique, c'est aussi une richesse au sein de laquelle puiser les biotechnologies innovantes de demain. Ces biomolécules naturelles pouvant trouver des applications dans des domaines aussi variés que la santé, les nutraceutiques, la cosmétique, l'agro-alimentaire, l'agriculture ou encore l'industrie textile. La **mise en valeur des ressources naturelles** représente bel et bien une opportunité de diversification de notre économie, vers une croissance verte et bleue. En ce sens, le gouvernement encouragera et soutiendra la structuration d'une **plateforme des substances naturelles** dans le cadre d'un partenariat public/privé. Le transfert de ces technologies issues de la nature au monde socio-économique, notamment par la création de start-up, sera également stimulé. Le gouvernement poursuivra aussi les travaux autour de la protection des données issues du vivant et des savoirs traditionnels associées à l'utilisation raisonnée de la biodiversité.

La diversification de l'économie calédonienne ne se fera qu'à partir de solides fondamentaux, au premier rang desquels se trouve le secteur du nickel, encore riche de perspectives. Le gouvernement mettra à jour le **code minier** pour définir une nouvelle vision stratégique du schéma minier, partagée, de nature à consolider les acteurs métallurgiques et miniers du territoire et de transformer nos ressources minières périssables en ressources financières pérennes. Pour bâtir cette stratégie, une concertation sur le nickel sera organisée au cours de l'année 2020.